

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 51

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Soutien au fonctionnement des relais assistants maternels associatifs 2ème
répartition - Montant des subventions 2017

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
1 30 85**

PRESENTATION

Les relais assistants maternels (RAM), sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance.

Ils ont vocation :

- A renseigner les parents sur l'ensemble des modes d'accueil
- A apporter aux assistants maternels un soutien et un accompagnement
- A proposer des ateliers éducatifs.

Ce sont de véritables partenaires pour le service des modes d'accueil de la petite enfance du Département avec lequel ils travaillent en étroite collaboration.

Gérés par une collectivité territoriale, un CCAS ou une association, ces relais sont agréés par la Caisse d'Allocations Familiales.

Leur financement est assuré en majorité par les communes (ou intercommunalités) et la Caisse d'Allocations Familiales (prestations de service et contrat enfance et jeunesse). Toutefois, ce financement reste insuffisant pour la mise en œuvre de l'ensemble des missions de relais assistants maternels.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Depuis leur création, les RAM ont fait preuve de leur utilité pour les parents, les assistants maternels et les professionnels de la petite enfance.

Le département participe depuis de nombreuses années au financement des RAM par le biais de conventions prévoyant le versement d'une subvention annuelle représentant une participation au fonctionnement des relais.

Le contrat d'objectifs et de gestion de la CNAF pour les années 2013-2017 prévoit un développement rapide des RAM. Aussi, compte tenu du nombre et des missions des relais, un dispositif spécifique de financement a été adopté en commission permanente le 25 mars 2016 sur la base du périmètre d'intervention et du public couverts au 31/12/N-1.

RELAIS CENTRE

N° de BA : SAN 795

Gestionnaire : Union Française des Centres de Vacances (UFCV)

Président : Michel Le Direach

Adresse : 2A, rue du Monastère – 13004 Marseille

Adresse du relais : 34, rue Léon Bourgeois – 13001 Marseille

Champ territorial du relais : 1^{er} et 2^{ème} arrondissements de Marseille

Nombre d'assistants maternels en activité : 116

Proposition : il est proposé de financer le relais à hauteur de 11 808,70 € au titre de l'exercice 2017, dont une compensation de 2 933,70 €

BABY RELAIS

N° de BA : SAN 793

Gestionnaire : Union Française des Centres de Vacances (UFCV)

Président : Michel Le Direach

Adresse : 2A, rue du Monastère – 13004 Marseille

Adresse du relais : MPT Vallée de l'Huveaune – 4, rue Gimon – 13011 Marseille

Champ territorial du relais : 11^{ème} arrondissement de Marseille

Nombre d'assistants maternels en activité : 231

Proposition : il est proposé de financer le relais à hauteur de 15 938,70 € au titre de l'exercice 2017, dont une compensation de 2 933,70 €

RELAIS 12EME

N° de BA : SAN 790

Gestionnaire : Union Française des Centres de Vacances (UFCV)

Président : Michel Le Direach

Adresse : 2A, rue du Monastère – 13004 Marseille

Adresse du relais : 15, avenue de Saint-Julien – 13012 Marseille

Champ territorial du relais : 12^{ème} arrondissement de Marseille

Nombre d'assistants maternels en activité : 218

Proposition : il est proposé de financer le relais à hauteur de 15 063,70 € au titre de l'exercice 2017, dont une compensation de 2 933,70 €

RAM SENAS

N° de BA : SAN 809

Gestionnaire : Association Familles Rurales de Sénas

Présidente: Laetitia IMBERT

Adresse : 35, avenue Jean Moulin – 13560 Sénas

Adresse du relais : 35 ; avenue Jean Moulin – 13560 Sénas

Champ territorial du relais : Alleins, Charleval, Eyguières, Lamanon, Mallemort, Orgon, Sénas, Vernègues.

Nombre d'assistants maternels en activité : 165

Proposition : il est proposé de financer le relais à hauteur de 10 415 € au titre de l'exercice 2017.

PROPOSITION

Je vous propose de soutenir 4 relais présentés dans le tableau GSU en pièce jointe, par le biais de subvention de fonctionnement et de signer les conventions type conformément au modèle approuvé prévu à cet effet.

CONCLUSION

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Au bénéfice des considérations qui précèdent, et sur proposition de Madame la Déléguée à la Protection Maternelle et Infantile, la santé, l'Enfance et la Famille, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL